

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 13 janvier 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Étaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Sébastien PERRIOT, Martine LAURENT, Samir EL AABBAOUI, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Marianne MAIRESSE, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Maria PARISIS, François MORELLE, David MORGANO, Sylvain COLIN, Delphine REMILI, Elodie FLAMENT, Christophe HUON (à partir de la délibération n°2-1), Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Étaient excusés :

Zora ZOUAOUI a donné procuration à Maryline PRZYBYSZEWSKI.
Marie-Christine RUELLE a donné procuration à Christophe HUON.
Linda OURAGHI a donné procuration à Freddy RAWINSKI.
Tiphanie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Étaient absents :

Audrey COILLOT, Nicolas WOJKOWIAK, Christophe HUON (pour la délibération n°1-1),

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bruno ROSIER, ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents à la séance du 09 décembre 2025, le Conseil Municipal valide le procès-verbal correspondant.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 2 décembre 2025 au 8 janvier 2026.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Constate l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- Prend acte de l'affectation des crédits perçus au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine 2025 au règlement d'une partie des programmes suivants : Action Sociale et Solidarité : 231 000 €, Animations jeunesse et de quartier : 401 002 € ;
- Acte la possibilité de recruter, en cas de nécessité de service, jusqu'à deux vacataires sur le temps de restauration scolaire.

L'ordre du jour étant épousé, la séance a été levée à 19h33.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie et disponible en vidéo et audio sur le site Internet de la ville www.villedeleforest.fr

